



Institut
International
Lancy

Règlement général

2021/2022



Sommaire

1. Contacts	4
2. La journée à l'école	5
3. Activités extra-scolaires	13
4. Transport scolaire	13
5. Restauration	13
6. Absences et retards	14
7. Santé	16
8. Tenue vestimentaire	17
9. Objets trouvés	19
10. Dégâts et pertes	20
11. Comportement et attitude	20
12. Programme anti-harcèlement KiVa	20
13. Communication	21
14. Association des parents d'élèves	21
15. Vacances scolaires	22
16. CampZone	22
17. Protection des données	22



L'Institut International de Lancy est une école internationale privée qui accueille des enfants à partir de 3 ans, de toute nationalité, de toute culture et de toute sensibilité religieuse.

Appelé Collège Marie-Thérèse jusqu'en 2001, IIL fait partie du réseau européen des écoles des Sœurs de Saint Joseph de Lyon et est également membre de l'Association Genevoise des Ecoles Privées (AGEP).

« Travailler et réussir ensemble »

*Plus qu'une école, l'Institut International de Lancy est une **communauté** multiculturelle dans laquelle les enfants peuvent **s'épanouir**, apprendre, développer la curiosité intellectuelle et s'inspirer des professionnels de l'enseignement et des **valeurs** que l'Institut partage avec le réseau de la Congrégation des sœurs de St Joseph de Lyon.*

*IIL accompagne l'élève dans son parcours scolaire en veillant à une attitude **bienveillante**, dans le respect de l'autre quelles que soient ses différences ou ses difficultés.*

*Etablissement scolaire reconnu pour son **excellence académique**, nous nous efforçons de rendre l'élève **acteur** de sa scolarité par des pratiques pédagogiques **collaboratives** laissant place à la créativité et à l'imagination. Ecole **visionnaire**, l'utilisation d'outils technologiques nous permet de développer des compétences de **communication** et former nos élèves à être responsables et **autonomes**.*

*Dans un monde en perpétuel changement, IIL se définit comme une école **innovante** qui embrasse les nouvelles idées fondées sur les valeurs traditionnelles.*

Cette philosophie est au centre de nos préoccupations et nous mettons tout en œuvre pour l'enrichir et la déployer au sein de notre communauté éducative.

Au sein de l'établissement, les élèves sont répartis dans différentes sections :

- START
- Section primaire anglaise
- Section primaire française
- Section secondaire anglaise
- Section secondaire française
- Section bilingue

L'école étant un espace social de vie en commun, ce document décrit le fonctionnement général de l'Institut. Chaque section détaille les conditions particulières de son règlement dans un document consultable sur l'ENT.



1. **Contacts**

Direction Générale	ad@iil.ch
Section Anglaise Primaire	M. George WALSH gwalsh@iil.ch
Section Anglaise Secondaire	Mme Marie GALMICHE mgalmiche@iil.ch
Section Française Primaire & Section Bilingue	M. Jean-François LOPEZ jflopez@iil.ch
Section Française Secondaire	M. Yannick JACOMME yjacomme@iil.ch
Département des Sports	M. Arnaud DENIS adenis@iil.ch
Pastorale	M. Bruno DURENCEAU bdurenceau@iil.ch
Service Vie Scolaire	M. Sébastien NAULET viescolaire@iil.ch
Service Admissions	admission@iil.ch
Service Transport	servicebus@iil.ch
Service Facturation	facturation@iil.ch
Service Activités Extra-scolaires	extrascolaire@iil.ch
Service Santé	infirmerie@iil.ch
Coordonnateur Programme KiVa	M. Francisco BENAVENTE kivateam@iil.ch



2. La journée à l'école

Le campus de l'école et ses abords sont des espaces non-fumeurs.

Il est formellement interdit de rouler en trottinettes, vélos ou skateboards à l'intérieur du campus. Les vélos et trottinettes doivent être rangés dans le parking créé à cet effet, situé au portail 22b Avenue Eugène-Lance. Ils doivent être protégés par un cadenas fermé, fourni par l'élève.

Badges

Un badge présenté au portique autorise l'élève à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement. Celui-ci sert également de contrôle de présence au restaurant scolaire pour les élèves de primaire et secondaire.

Les élèves de secondaire 2 peuvent faire le choix de ne pas utiliser de badge mais une application sur leur smartphone personnel.

Les élèves doivent toujours l'avoir avec eux sur le campus et ce jusqu'au dernier jour d'école. En cas d'oubli, les élèves doivent se présenter à la guérite pour entrer ou pour sortir du campus.

En cas de perte, les parents recommandent un nouveau badge via leur espace ENT. Un nouveau badge sera alors édité et facturé 20.- CHF.

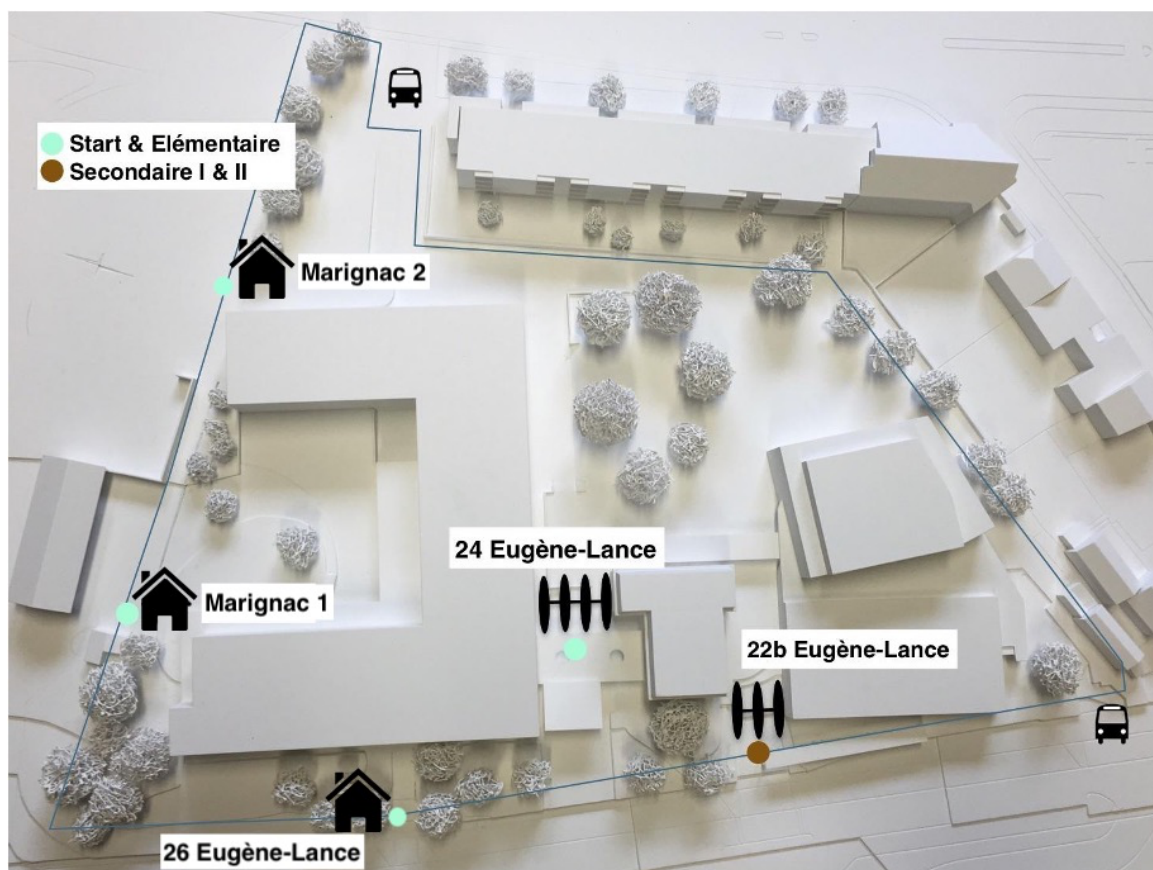
Pour des raisons de sécurité, seules les personnes munies d'un badge auront l'accès au campus. Des badges « visiteurs » ou « infirmerie » sont à retirer à la réception.

Ils doivent être portés de manière visible et tout personnel de l'Institut, dans le souci de la sécurité des élèves et des collaborateurs, est habilité à demander la production d'un de ces laissez-passer.

Entrée et sortie des élèves

Le campus est ouvert aux élèves de 7h45 à 18h05 du lundi au vendredi. Au-delà de ces horaires, les élèves ne sont pas autorisés à se trouver sur le campus, sauf autorisation exceptionnelle (activité culturelle ou sportive...).

Selon les sections et les niveaux, les entrées et sorties des élèves se font à différents endroits comme indiqué sur le plan ci-dessous :



Horaires et organisation

Start

Les parents des élèves des classes 14e, 13e, NU, RC, B1 et B2 peuvent déposer et venir chercher leur(s) enfant(s) directement dans la salle de classe, via le portail 26 Avenue Eugène-Lance, aux horaires suivants :

- le matin : entre 7h45 et 8h30
- le midi : départ à 11h40, retour pour 13h00
- l'après-midi : entre 15h20 et 15h40 ou de 16h20 à 16h40

Les élèves des classes de 12e, Y1, Y2 et B3 utilisent quant à eux le portail Marignac 1.



Classes Start					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 8h10	accueil des élèves / arrivée des bus scolaires				
8h10 8h55	COURS				
9h00 9h45					
	récréation				
10h05 10h50	COURS				
10h55 11h40					
pause déjeuner			permanence ou repas		
			12h45 départ des bus scolaires		
13h00 13h45	COURS		Garderie du mercredi après-midi (avec frais supplémentaires)	COURS	
13h45 14h30					
14h35 15h20					
	récréation			récréation	
15h30 16h20	Petite étude	Petite étude		Petite étude	Petite étude
16h30	départ des bus scolaires			départ des bus scolaires	
16h30 18h00	Grande étude (avec frais supplémentaires)	Grande étude (avec frais supplémentaires)		Grande étude (avec frais supplémentaires)	Grande étude (avec frais supplémentaires)

De 15h30 à 16h20, tous les jours, les élèves des classes Start peuvent bénéficier d'une garderie surveillée (petite garderie), en classe, ou à partir de la 12e, Y1 et B3 d'activités extra-scolaires sur le campus.

Les élèves des classes START inscrits à la Grande étude sont récupérés par le personnel encadrant dès 15h30.



Primaire

Le début des classes est fixé à 8h10 le matin et 13h00 l'après-midi.

Classes primaires						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
7h45 8h10	accueil des élèves / arrivée des bus scolaires					
8h10 8h55	COURS					
9h00 9h45						
	récréation					
10h05 10h50	COURS					
10h55 11h40						
pause déjeuner			permanence ou repas			
			12h45 départ des bus scolaires			
13h00 13h45	COURS		Garderie du mercredi après-midi (avec frais supplémentaires)	COURS		
13h45 14h30						
14h35 15h20						
	récréation			récréation		
15h30 16h20	Petite étude	Petite étude		Petite étude		Petite étude
16h30	départ des bus scolaires			départ des bus scolaires		
16h30 18h00	Grande étude (avec frais supplémentaires)	Grande étude (avec frais supplémentaires)		Grande étude (avec frais supplémentaires)		Grande étude (avec frais supplémentaires)



Les élèves des classes de 11e à 7e et de B4 et B5 utilisent le portail 24 Avenue Eugène-Lance.

Les élèves des classes de Y3 à Y6 entrent et sortent par le portail Marignac 2.

Les élèves utilisent leur badge d'élève pour accéder ou quitter le campus.

Afin de respecter la vie de classe, les parents sont priés de tout mettre en œuvre pour que leurs enfants soient présents à l'Institut à 8h10 au plus tard. Seuls les élèves externes sont autorisés à quitter l'école sur le temps de midi.

De 15h30 à 16h20, tous les jours, les élèves des classes élémentaires peuvent bénéficier d'une étude surveillée par les enseignants dans leur propre classe, après un temps de récréation.

Pour les élèves ne déjeunant pas à l'Institut, une étude surveillée est également proposée le mercredi de 11h45 à 12h30 sur inscription.

Une grande garderie payante et sur inscription est mise à votre disposition :

- de 16h20 à 18h00 au plus tard les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- de 12h30 à 18h00 au plus tard le mercredi.

Dans ce cas, le service de transport ne peut être organisé.

Secondaire

L'entrée des élèves du secondaire s'effectue par les couloirs automatiques du portail 22b Avenue Eugène Lance, et ce avec leur badge. En cas d'oubli de celui-ci, l'élève se présente à la guérite.

Les emplois du temps détaillés sont communiqués aux élèves le jour de la rentrée. Ils peuvent toutefois être modifiés pour des besoins d'organisation.

Si l'organisation de l'emploi du temps le permet, les élèves peuvent se voir proposer des activités culturelles et/ou sportives ainsi que des temps de soutien durant la pause déjeuner. Des temps d'étude seront organisés durant la semaine pour chaque classe, à différents moments de la journée selon les emplois du temps.



Secondaire 1

Classes de 6e et 5e, Y7 et Y8

Classes de Secondaire 1 6e, 5e, Y7, Y8					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 8h10	accueil des élèves / arrivée des bus scolaires				
8h10 8h55	COURS				
9h00 9h45					
09h50 10h35					
	récréation				
10h55 11h40	COURS				
11h45 12h30					
12h30 13h10	pause repas		12h45 départ des bus scolaires	pause repas	
13h10 13h55	soutien, activités ou récréation	soutien, activités ou récréation		soutien, activités ou récréation	soutien, activités ou récréation
14h00 14h45	COURS			COURS	
14h50 15h35					
15h40 16h25					
16h30	départ des bus scolaires			départ des bus scolaires	
16h30 18h00	Grande étude (avec frais supplémentaires)	Grande étude (avec frais supplémentaires)		Grande étude (avec frais supplémentaires)	Grande étude (avec frais supplémentaires)



Classes de 4e, 3e, Y9 et Y10

Classes de Secondaire 1 4e, 3e, 79, Y10					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 8h10	accueil des élèves / arrivée des bus scolaires				
8h10 8h55	COURS				
9h00 9h45					
09h50 10h35					
	récréation				
10h55 11h40	COURS				
11h45 12h30					
12h30 13h10	COURS		12h45 départ des bus scolaires	COURS	
13h10 13h55	pause repas			pause repas	
14h00 14h45	soutien, activités ou récréation	soutien, activités ou récréation		soutien, activités ou récréation	soutien, activités ou récréation
14h50 15h35	COURS			COURS	
15h40 16h25					
16h30	départ des bus scolaires			départ des bus scolaires	
16h30 18h00	Grande étude (avec frais supplémentaires)	Grande étude (avec frais supplémentaires)	Grande étude (avec frais supplémentaires)	Grande étude (avec frais supplémentaires)	



Secondaire 2

Classes de Secondaire 2					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 8h10	accueil des élèves / arrivée des bus scolaires				
8h10 8h55	COURS				
9h00 9h45					
09h50 10h35					
	récréation				
10h55 11h40	COURS				
11h45 12h30					
12h30 13h10	pause déjeuner OU cours				
13h10 13h55	pause déjeuner OU cours				
14h00 14h45	COURS				
14h50 15h35					
15h40 16h25					
16h30	départ des bus scolaires				
16h30 17h15	possibilité de cours				
17h20 18h05					



3. **Activités extra-scolaires**

Un programme d'activités extra-scolaire est proposé aux élèves, soit durant la pause déjeuner ou après les cours selon les sections mais également les mercredis après-midi.

Les activités proposées sont consultables sur l'ENT, menu « Calendrier », onglet « Activités extra-scolaires ».

4. **Transport scolaire**

IIL met à la disposition des familles un service de transport scolaire, selon des lignes et horaires précis.

Les élèves qui empruntent le service de ramassage scolaire sont déposés dans la cour de récréation entre 7h45 et 8h05, où ils sont pris en charge (pour les plus jeunes) ou surveillés par le personnel de l'école.

En fin de journée, les bus quittent notre école à 16h30. Les élèves qui terminent plus tôt bénéficient soit d'une étude surveillée soit d'une activité extra-scolaire jusqu'au départ du transport.

L'heure de départ et de retour au domicile varie en fonction de la position géographique. Vous pouvez contacter le service en charge du transport à l'adresse email servicebus@iil.ch. Toute modification souhaitée dans la prise en charge du transport scolaire d'un élève pour le trimestre suivant doit être impérativement signalée par écrit à ce service.

Les bus peuvent également être utilisés pour des sorties scolaires. Lors de ces sorties, les élèves représentent l'Institut et doivent adopter un comportement exemplaire.

Pour des raisons de sécurité et de respect pour le conducteur, il est demandé aux élèves de rester calme pendant le trajet et de respecter les consignes données par le chauffeur et/ou le professeur accompagnant en cas de sortie scolaire.

Le port de la ceinture de sécurité est absolument obligatoire pour tout trajet.

Pour plus de détails, merci de consulter www.iil.ch/services-iil/transport/.

5. **Restauration**

L'élève peut être inscrit en qualité de :

- externe (quitte l'école à la fin des cours du matin et revient pour le premier cours de l'après-midi). Formule uniquement possible :
 - o En primaire, sous réserve que l'élève soit pris en charge par ses parents au portail 24 Avenue Eugène-Lance
 - o En secondaire 1, sous réserve que l'élève habite à proximité de l'école ou soit pris en charge par ses parents au portail 22b Avenue Eugène-lance
 - o En secondaire 2, sous réserve que l'élève soit autorisé par ses parents



- demi-pensionnaire (repas chaud fourni par l'école)
- pique-niqueur (repas apporté par l'élève à partir de la 11e ou Y1, pris dans des salles spécifiquement équipées de micro-ondes et de mobilier adéquat, sous la surveillance du personnel IIL)

Toute restriction ou tout régime alimentaire particulier doit impérativement être signalé à l'infirmerie qui en informera les services concernés.

L'accès au Snack Bar de la cafétéria B17 est autorisé pour les élèves du Secondaire 2 (encas ou petite restauration).

Tout changement de régime pour le trimestre suivant doit être annoncé par écrit à la Vie Scolaire, un mois avant la fin du trimestre en cours.

Conformément aux règles de bienséance, les élèves sont priés d'enlever leur couvre-chef (casquette, bonnet...) dès qu'ils entrent dans les salles de restauration.

Ils prendront leur repas dans le calme.

6. Absences et retards

L'inscription d'un élève à l'Institut implique l'obligation de participer à tous les enseignements figurant au programme ainsi que les activités extra-scolaires, cours privés et études auxquels l'élève s'est inscrit.

La participation à tous les enseignements consiste à fréquenter **régulièrement** et **ponctuellement** les classes dans le respect du calendrier scolaire et selon l'emploi du temps individuel de l'élève communiqué au début de l'année scolaire.

La participation de l'élève au cours est nécessaire pour assurer son développement et permettre à l'enseignant d'établir une évaluation complète et précise.

Gestion des absences

Les absences et retards sont gérés par le service de Vie Scolaire. Les absences doivent être signalées par email à la Vie Scolaire (viescolaire@iil.ch) avec copie à l'enseignant (pour les élèves Start et Élémentaire) et au professeur titulaire (pour les élèves secondaires), ou via l'application mobile ENT.

Pour les élèves qui recourent au service transport de l'Institut, les absences sont également à signaler au Service des transports scolaires (+41 22 884 90 32 / servicebus@iil.ch) ainsi qu'au chauffeur du bus. Son nom et son numéro de téléphone vous seront communiqués en début d'année scolaire.

Toute **absence prévisible** doit être anticipée. Les rendez-vous médicaux doivent être planifiés de préférence en dehors des heures de cours. Si cela n'est pas possible, l'enfant présentera un justificatif à son retour.

Toute **absence imprévue** (maladie, accident, cas de force majeure) doit être excusée le matin avant 9h00 en indiquant le motif précis et la durée.



S'il s'avère qu'une absence pour maladie se prolonge, un certificat médical est exigé à partir de 3 jours d'absence.

Toute **absence non justifiée** dans les temps est immédiatement signalée aux personnes responsables de l'élève, qui doivent en faire connaître les motifs.

En cas d'absence d'une ou plusieurs périodes sans motif reconnu valable, une procédure sera mise en place : contact avec les parents du primaire et sanction possible pour les élèves du secondaire. En cas de récidive ou d'une absence injustifiée supérieure à une semaine, un signalement peut être effectué à la Direction de l'Instruction Publique.

Une **autorisation d'absence exceptionnelle** peut être accordée pour des motifs particuliers (compétition sportive, examen, audition). Une demande circonstanciée doit être formulée au Directeur de section par écrit 15 jours à l'avance au moins, avec pièce justificative à l'appui.

La Direction n'est pas autorisée à accorder des périodes d'absence pour convenance personnelle, notamment dans le prolongement des vacances scolaires. Le **calendrier scolaire** étant publié longtemps à l'avance, cela devrait permettre à chacun de s'organiser afin de ne pas empiéter sur le temps scolaire.

Absence à une évaluation

Toute évaluation programmée doit être effectuée et aucune dérogation n'est possible. En cas d'absence pour maladie ou force majeure, celle-ci doit être justifiée et l'évaluation sera rattrapée au retour de l'élève.

Dans le cas d'absence à un devoir surveillé ou une composition (Section française secondaire), un certificat médical est exigé dès le retour de l'élève. Dans ce cas, le devoir peut être donné à l'élève en devoir non noté à faire à la maison. En cas d'absence non justifiée par un certificat médical, l'élève devra rattraper le devoir dès son retour à l'Institut.

En cas d'absence à un examen officiel, le règlement du diplôme fait foi.

Absence à un cours de sport

L'éducation physique est une discipline obligatoire et évaluée à tous les niveaux où elle est enseignée.

L'inaptitude physique prolongée ou ponctuelle ne constitue pas un motif de dispense.

En cas d'**incapacité ponctuelle** à faire du sport, le parent peut exceptionnellement, pour une séance, dispenser l'élève de pratiquer la discipline. Toutefois, sa présence est exigée pendant le cours d'éducation physique. En effet, l'investissement physique de l'élève n'est pas considéré comme le seul moyen d'acquérir les connaissances propres à la discipline. Si cette dispense devait se répéter, un certificat médical sera exigé.

En cas d'**incapacité prolongée** à pratiquer une discipline sportive d'une durée supérieure à une semaine, un certificat médical est exigé. Dans ce cas, l'élève n'est pas dispensé d'assister aux séances, sauf accord donné préalablement par le Responsable du Département du Sport.



L'éducation physique exige le port de la tenue officielle de l'Institut. L'oubli du matériel, qui doit rester exceptionnel et peut être sanctionné, ne dispense pas l'élève de sa présence en cours.

En cas d'absence (justifiée ou non) à une évaluation sportive, une date de rattrapage sera proposée.

Départ en cours de journée

Les **départs en cours de journée** doivent rester exceptionnels, justifiés et ne sont autorisés que par la vie scolaire ou l'infirmerie après que les parents aient été avertis.

Gestion des retards

Tout élève du secondaire qui arrive en **retard** doit se présenter à la guérite ou au bureau de la vie scolaire avant de se rendre en cours. En cas de retards répétés, l'élève pourra être sanctionné.

Dans les classes du primaire, les élèves éventuellement en retard se rendent directement en classe. En cas de retards répétés, contact sera pris avec les parents.

Consignes en cas d'absence d'un professeur

Si un enseignant est absent, les cours sont maintenus normalement, assurés par un remplaçant. En aucun cas, les cours ne sont annulés et les élèves ne sont autorisés à quitter le campus. Même en cas de conditions météorologiques extrêmes, l'école reste ouverte et les cours sont maintenus, sauf si une information contraire est communiquée aux parents.

7. Santé

L'Institut est doté d'une infirmerie, ouverte à tous les élèves et réservée aux urgences ayant eu lieu pendant le temps scolaire. **L'infirmerie scolaire ne se substitue pas au médecin de famille ou à la pharmacie.** En cas de nécessité, l'Institut fait appel aux services du médecin scolaire référent.

A chaque début d'année scolaire, les familles **doivent** compléter avec la plus grande précision un questionnaire médical confidentiel dont seule l'équipe médicale prendra connaissance. **L'Institut décline toute responsabilité en cas de dossier non rempli ou incomplet.** Pour la **sécurité de votre enfant, toute allergie ou tout problème médical doit être signalé dès l'entrée à l'école.**

Tout aménagement d'accueil devra être motivé par un certificat médical.

L'infirmerie est joignable par téléphone au +41 22 884 90 33 ou par mail à l'adresse suivante : infirmerie@iil.ch.



Médicaments

Si l'enfant doit suivre un traitement médicamenteux compatible avec un régime scolaire, les médicaments doivent être fournis accompagnés du certificat médical précisant les modalités du traitement. L'infirmière de l'école se chargera du suivi du traitement.

Pour des raisons de sécurité, les élèves ne doivent pas avoir de médicaments dans leur cartable.

Maladies contagieuses

Si l'enfant souffre d'une maladie contagieuse ou s'il a été en contact avec un malade contagieux, nous vous remercions d'informer au plus vite l'infirmerie de l'Institut qui vous renseignera sur les protocoles à respecter.

Un élève présentant une maladie contagieuse ne sera pas envoyé à l'école.

8. Tenue vestimentaire

Selon les sections et les niveaux, les élèves doivent respecter un code vestimentaire, tous les jours.

Code vestimentaire des élèves du primaire

- Sweat shirt, pull ou jaquette vert foncé
- Sweat Lancy Lions autorisé mais ne fait pas partie de la tenue officielle
- Polo, chemise ou chemisier, manches longues ou courtes avec col, ou col roulé en hiver, de couleur blanche (pas de tee-shirt)
- Pantalon, shorts, jupe ou robe (style école, pas de jeans ni de leggings), gris
- Robe à carreaux de l'Institut (vert et blanc)
- Collants ou chaussettes : blancs, gris ou noirs
- Casquette IIL
- Rubans, serre-tête ou barrettes, verts, blanc ou gris
- Chaussures de couleur noire

Les élèves seront quotidiennement habillés aux couleurs de l'Institut mais porteront l'uniforme de l'Institut lors des sorties culturelles, pédagogiques et lors des événements particuliers signalés.

ATTENTION : chaque élève doit avoir un uniforme officiel (avec le nouveau logo de l'Institut) pour les sorties et les événements particuliers. Cette tenue réglementaire est en vente à l'Institut (sweat/jaquette/pull vert foncé, polo blanc, pantalons/jupe/robe gris).



Code vestimentaire des élèves du secondaire

Les élèves de 6e à 4e et de Year 7 à Year 9 sont tenus de se conformer au code vestimentaire strict, qui se définit comme suit :

- bas gris foncé, bleu marine ou noir unis : pantalons, jeans classiques non troués, jupes ou en cas de forte chaleur, bermudas
- haut blanc uni avec col (polos, chemises ou chemisiers) ou haut bleu marine avec le logo IIL (en vente au service uniformes)
- par-dessus gris foncé ou noir unis, **sans inscriptions** (marques, slogans...) : pulls, sweat-shirts ou gilets/cardigans

Nous encourageons le port des vêtements avec le logo IIL (sweat-shirt gris, polo blanc, polo bleu marine, etc.). Les élèves sont également encouragés à porter le sweat-shirt « Lancy Lions » lorsque cela s'applique.

- chaussures de couleurs sobres

A partir des classes de 3e et Year 10, aucun code vestimentaire n'est imposé.

Il est toutefois demandé à tous les élèves de s'habiller en respectant les valeurs de l'Institut :

- le port de piercings n'est pas autorisé
- pas de tatouage visible
- pas de teinture de cheveux avec une couleur extravagante (rose, vert, bleu...)
- un maquillage léger est toléré

Par ailleurs, le respect du code vestimentaire passe par une présentation soignée, une tenue vestimentaire correcte, c'est-à-dire décente et non extravagante, notamment PAS DE :

- leggings
- minijupe ou shorts, même avec un legging
- hauts courts ou des petites bretelles
- sous-vêtements apparents
- vêtements découpés ou troués
- joggings en dehors des heures de sport
- vêtements arborant des dessins provocants (indécents, violents, faisant de la publicité d'alcool ou cigarettes)

Conformément aux règles de bienséance, les élèves sont priés de réserver le port de couvre-chefs (casquette, bonnet...) à l'extérieur et de les enlever dès qu'ils rentrent dans le bâtiment.



En cas de tenue non conforme, la vie scolaire se réserve le droit de fournir à l'élève une tenue adaptée pour qu'il puisse suivre les cours ou de téléphoner aux parents pour qu'une solution immédiate soit trouvée.

Éducation physique et sportive

La tenue officielle de sport IIL (survêtement, short, t-shirt) et les chaussures de sport sont obligatoires pour les cours d'éducation physique et sportive.

Les élèves du primaire viendront à l'école en tenue de sport IIL, les jours où l'éducation physique et sportive est prévue dans l'emploi du temps, et la garderont toute la journée (survêtement/short/t-shirt, selon la météo).

Les élèves du secondaire peuvent apporter leur tenue de sport dans un sac et la stocker dans leur casier. Si la tenue de sport de l'Institut et les chaussures de sport restent obligatoires, ils l'adaptent selon la saison (survêtement, short, t-shirt). Aucune exception ne sera tolérée.

L'éducation physique exige le port de la tenue officielle de l'Institut. L'oubli du matériel, qui doit rester exceptionnel, peut être sanctionné, et ne dispense pas l'élève de sa présence en cours. Des oublis répétés pourront voir la facturation de la nouvelle tenue alors donnée à l'élève.

Équipement de protection pour les laboratoires

Le port d'une blouse et de lunettes de protection est obligatoire dans les laboratoires en raison d'expériences ou manipulations fréquentes impliquant des produits chimiques dangereux, des dissections et/ou des becs Bunsen.

Des blouses, lunettes de protection et sur-lunettes sont désormais en vente à l'Institut. Ces articles figurent dans le catalogue des uniformes (www.iil.ch) et sont disponibles au magasin de l'école.

Vente de vêtements scolaires

Les vêtements scolaires correspondant au code vestimentaire sont directement à acheter au sein de l'école aux jours et horaires suivants (hors périodes de vacances) :

- Lundi 15h30 à 17h00
- Mercredi 11h40 à 12h45
- Vendredi 8h00 à 9h00

9. Objets trouvés

Tout objet trouvé marqué du nom de l'enfant lui est rapporté dans sa classe par le service de la vie scolaire. Les autres objets sont stockés dans un local derrière le bâtiment B17, accessible en longeant le trottoir jusqu'au bout du campus. Vous pouvez vous y rendre aux horaires d'ouverture suivants :

- le lundi et le jeudi de 8h15 à 9h15



- le vendredi de 15h00 à 16h00

Les objets non réclamés en fin d'année scolaire sont remis à des associations caritatives.

10. Dégâts et pertes

Tout dégât occasionné par un élève est à la charge des parents par le biais de l'assurance responsabilité civile.

L'école n'est responsable ni de l'argent ni des objets ou vêtements perdus ou endommagés.

11. Comportement et attitude

A l'école comme à l'extérieur, les enfants doivent adopter un comportement exemplaire.

En classe, ils sont tenus de se lever lorsqu'un adulte entre, d'avoir leur matériel, d'adopter un comportement adéquat au travail, de maintenir l'ordre et la propreté.

Pendant la journée scolaire, les élèves adopteront un comportement et un langage respectueux, c'est à dire, en particulier, exempts de toute vulgarité, de toute insolence et de toute violence verbale ou physique. Ils respecteront la sensibilité culturelle et/ou religieuse de leurs camarades.

Ils respecteront les locaux et les matériels qu'ils seront amenés à utiliser, les leurs comme ceux de leurs camarades et ceux de l'Institut. Tout dégât causé par un élève sera à la charge de ses parents (assurance responsabilité civile personnelle). En particulier, ils respecteront la charte d'utilisation des matériels informatiques fournis par l'Institut.

Ils n'amèneront pas de sommes importantes d'argent et/ou des objets de valeur. En cas de vol, l'Institut ne pourra pas être tenu pour responsable.

Ils n'apporteront pas d'objets dangereux à l'Institut : couteaux, tournevis, armes même factices...

L'utilisation du téléphone portable n'est autorisée que pour les élèves de secondaire 2 dans les espaces qui leur sont réservés.

12. Programme anti-harcèlement KiVa

Le climat au sein de l'école doit être basé sur des valeurs de tolérance et de respect qui doivent transparaître dans toutes les activités scolaires. C'est pour cela qu'à IIL, le harcèlement n'est pas toléré.

Depuis la rentrée 2020-2021, l'Institut met en place un programme anti-harcèlement du nom de KiVa, élaboré en Finlande et qui a fait ses preuves.

Le programme comprend un volet préventif, avec des leçons régulières en classe, de la 11e/Year 2 à la 3e/Year10.



Une équipe a été formée à la gestion de situations de harcèlement, qui sont gérées à l'interne.

L'équipe KiVa est joignable à l'adresse suivante : kivateam@iil.ch.

13. Communication

ENT

L'Institut dispose d'un ENT qui se développe d'année en année pour proposer toujours plus de services.

Il est accessible par tous les parents de manière individuelle et sécurisé par un mot de passe en se connectant sur www.ent.iil.ch. Ils peuvent ainsi consulter des informations concernant la scolarité de leur enfant : les emplois du temps (EDT), les informations sur les cours, le suivi des notes, le cahier de textes...

Les bulletins scolaires sont également consultables avant réception par la poste.

Une attestation de scolarité certifiant l'inscription de l'enfant à IIL est téléchargeable à partir de cette interface.

Site Internet

Le site Internet IIL www.iil.ch s'enrichit également d'année en année. De nombreux documents relatifs au quotidien des élèves sont disponibles et consultables en ligne.

Emailing

Des informations concernant la scolarité de l'enfant ou des activités et sorties peuvent vous être communiquées par email. Les parents sont invités à vérifier régulièrement leur boîte mail et à confirmer leur choix si le message nécessite une réponse.

Lors de leurs échanges, les parents, les élèves et le personnel de l'Institut veillent à une communication respectueuse en accord avec les valeurs de l'école. Cette coopération permet l'instauration d'un climat de confiance et de bienveillance essentiel à l'accompagnement et l'épanouissement de l'élève.

Réseaux sociaux

Vous pouvez suivre notre actualité et réagir à nos publications sur les réseaux Facebook Institut International de Lancy et Twitter Institut Int. Lancy.

14. Association des parents d'élèves

L'APEIIL (Association des Parents d'Elèves de l'Institut International de Lancy) est une association ouverte à toutes les familles de l'Institut et composée de parents d'élèves bénévoles. L'APEIIL n'exerce pas de



responsabilité dans la gestion de l'Institut International de Lancy et possède son propre site Internet : www.apeiil.com.

15. **Vacances scolaires**

Le calendrier scolaire est valable pour l'ensemble de l'établissement et peut être consulté sur notre site Internet www.iil.ch/communaute/calendrier/.

16. **CampZone**

Des activités culturelles, sportives ou artistiques ainsi qu'un service de garderie sont proposés durant les vacances scolaires. Les programmes et détails sont consultables à partir du site campzone.iil.ch.

17. **Protection des données**

Vos données personnelles sont très importantes pour l'Institut qui s'engage à faire tout son possible pour protéger celles qu'il collecte, traite ou utilise lorsqu'il offre ses services et fournit ses prestations. Le document « Politique de protection des données », consultable sur notre site Internet www.iil.ch, détaille notamment les objectifs et les principes à la base de tout traitement de vos données, les obligations de l'Institut et vos droits en la matière.

Nous vous invitons à définir vos autorisations de diffusion via l'ENT, menu « Profil », onglet « Protection des données ».

Les règlements particuliers de chaque section seront disponibles pour signature dans l'ENT dès la rentrée scolaire

L'Equipe de Direction